

En avril, quel fil?

Ce sera donc la procédure accélérée. En avril, les Chambres fédérales se verront remettre le nouveau projet fiscal destiné à rétablir l'équilibre des finances fédérales.

Répetons-le tout de suite : ces propositions ne brillent pas par leur originalité : TVA à 8% et allègement modéré de l'IDN...

Les partis gouvernementaux ont, semble-t-il, donné leur accord. Mais quel accord ?

Si la question posée était : faut-il augmenter l'ICHA ou introduire la TVA ? Les partis ont, certainement tous répondu : mieux vaut la TVA ! En 1977, ils avaient déjà fait ce choix. Mais la question qui se pose n'est pas une question de technique fiscale, c'est une question de politique fiscale : la TVA, à quelles conditions ?

Ne le cachons pas. Le problème est particulièrement aigu pour le Parti socialiste.

Jusqu'ici, sa tactique a toujours été de mettre en balance la fiscalité indirecte fédérale et la fiscalité directe. Et la « négociation » fut toujours posée en ces termes : à toute hausse de l'impôt indirect doit correspondre une aggravation de la fiscalité directe pour les gros revenus et un allègement pour les revenus modestes.

Cette fois-ci, le Parti socialiste pourra difficilement se laisser enfermer dans cette négociation de routine. En effet, les « augmentations-allègements » qu'il obtiendra seront réduits. Il sera, à ce jeu, victime de sa systématique traditionnelle : à plus petite TVA, augmentations-allègements plus réduits !

Or sur cette base, le Parti socialiste ne parviendra pas à obtenir l'adhésion de ses militants, même de ceux qui n'ont pas de vocation oppositionnelle.

Sur ce schéma étroit, un nouveau congrès de Brigue ne sera pas possible.

Quoi d'autre, alors ?

L'initiative du Parti socialiste avait montré la voie : sortir du cadre étriqué des finances fédérales, pour poser la question de la fiscalité des collectivités suisses...

Il est un point qui a été peu contesté par le Conseil fédéral lui-même, lors de la votation sur l'initiative socialiste; c'est la sous-enchère pratiquée par certains Cantons en faveur des personnes morales. Il serait judicieux de remettre de l'ordre en ce domaine. Cela est possible, sans transférer des compétences centralisatrices à la Confédération : il suffirait de donner à cette dernière le pouvoir — qui est naturellement le sien — de faire respecter par tous une règle du jeu.

Voilà un angle d'attaque qui devrait, malgré les réticences inévitables des privilégiés dans le système actuel, rencontrer une adhésion assez large à travers le pays.

Ce n'est pas le lieu de développer un contre-projet. Mais à nos yeux, le Parti socialiste ne peut pas se livrer à un marchandage de routine.

Certes, toute contre-proposition peut se heurter à l'opposition des autres partenaires. Ce n'est cependant pas certain, absolument. En fait, l'expérience et plusieurs précédents démontrent qu'il faut, sans bouleversements, clarifier la fiscalité suisse.

Le problème n'est pas seulement celui des finances de la Confédération. C'est celui, plus général, des compétences fiscales. La TVA n'est pas acceptable sans une certaine remise en ordre.

Il appartient au Parti socialiste de le dire, même s'il ne devait pas y avoir de session en avril. Ce n'est pas une saison pour enlever un fil... ni pour se déculotter.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Emilie Lieberherr, dix ans après — Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Les Indiens sont là ;
p. 3 : Réseau autoroutier : le piège de l'initiative ;
pp. 4/5 : Les socialistes après Chiasso. Contrôle des banques : rester dans le système — Annexe : Les retombées du secret ; p. 6 : Genève : Une commission contre les monuments et les sites ;
p. 7 : Reçu et lu : Un idéal, un journal — Bagatelles ; p. 8 : La défaite des 40 heures — Courrier : Une remarque, un rappel à Gil Stauffer.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 438 26 janvier 1977
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

438

Emilie Lieberherr dix ans après

L'élection de la candidate du Parti socialiste zurichois, Emilie Lieberherr au Conseil des Etats (cf. DP 437) est plus qu'une surprise. Un événement, et un événement paradoxal..

Sur le plan politique. Ainsi, le Parti radical ne sera plus représenté à la Chambre haute par un(e) Zurichois(e) (ce n'est pas la première fois, mais tout de même !) dans ce fief de la finance et sur cette plaque tournante de l'économie suisse (l'adversaire d'Emilie Lieberherr, Marta Ribbi, avait pourtant reçu l'appui des radicaux, de l'UDC et du PDC, soit 39 % de l'électorat, si l'on se réfère aux votations fédérales de 1975).

Sur le plan des luttes des femmes. L'élection d'une femme pour représenter le canton de Zurich au Conseil des Etats aux côtés de l'indépendant Heimann peut-il faire oublier que la dernière défaite des « féministes » dans le canton de Zurich date d'il y a à peine plus de dix ans ? En effet, le 20 novembre 1966, le peuple zurichois refusait aux femmes, à une faible majorité il est vrai (53,6 % de « non » contre 46,4 % de « oui »), le droit de vote et l'électorat en matière communale et cantonale...

Dans son livre passionnant « Du Féminisme à l'égalité politique — Un siècle de luttes en Suisse, 1868-1971 »¹, Susanna Woodtli raconte avec beaucoup de verve le climat de cette consultation populaire qui suivait de près l'acceptation, par le canton de Bâle-Ville (le 26 juin 1966), du suffrage féminin. Nous citons (pp. 106-107) :

Un climat passionnel

« (...) Tout à coup, d'éphémères inconnues, dont on n'entendra jamais plus le nom, tiennent dans tout le canton des discours enflammés et distribuent des tracts passionnels contre le suffrage féminin. On ne peut s'empêcher de penser que des

hommes les poussent en avant, qu'elles représentent parfois leur mari. Le jargon est partout le même : orateurs et oratrices suivent un schéma stéréotypé qu'ils n'ont visiblement pas élaboré eux-mêmes. Sans exception, ces antisuffragettes parlent de la répulsion instinctive de la femme pour le droit de vote, de la menace d'une politisation totale des femmes. Conséquence inéluctable du droit de vote, les femmes seront affectées aux travaux les plus durs comme les ouvrières russes ou devront conduire des tanks comme les femmes-soldats chinoises (...)

Chantage à l'honneur mâle

» Ces femmes redoutent par-dessus tout que le suffrage n'ait une influence paralysante sur le sens civique des hommes. Or c'est les méconnaître, car rien n'empêchera le citoyen suisse de s'occuper de politique, comme la femme suisse ne cessera jamais de s'occuper de ses enfants, quelles que soient ses activités, politiques ou autres, hors de son foyer. Ces mères soucieuses de leur devoir ne se gênent pas pour interpréter l'aspiration à l'égalité comme un geste de méfiance envers les hommes, un refus de s'en remettre à eux pour l'administration du pays. Ces dames ne veulent

pas admettre que cette conception rabaisse la femme au niveau des enfants et des faibles d'esprit, c'est-à-dire des mineurs.

Voter avec sa cuisinière

» Elles doivent presque toutes leur statut à un mari bénéficiant d'une position influente. Elles ont entre deux et cinq enfants, de beaux jardins, grâce à quoi leur autorité s'étend souvent, au-delà de leur descendance, à leurs employés et à leurs voisins. Comme au temps d'Hélène de Mulinen, ces femmes privilégiées sont les plus difficiles à persuader de la nécessité de l'égalité politique, car elles ont « tout » ce qui peut remplir la vie d'une femme enracinée dans un ordre traditionnel bien établi, quoique déjà suranné. Il leur manque l'ouverture d'esprit suffisante pour comprendre des valeurs autres que les leurs. En outre, comme M. Merian dans la satire de Blasius, elles n'admettent pas que leur cuisinière puisse aussi voter (...) ».

Nous sommes alors en automne 1966. Un siècle s'est écoulé depuis la première pétition des Zurichoises en 1868... Ces arguments émotionnels feront mouche.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les Indiens sont là

Genève, exposition Warhol — l'un des maîtres du pop américain. Portraits d'un Indien, Russel Means, sous forme de posters, d'affiches de couleurs différentes. Ça et là, en dessous des tableaux, des légendes :

« Que nous ne soyons plus que 500 000 Indiens n'a guère d'importance... Ce qui compte, c'est que nous avons une façon de vivre supérieure. Nous, Indiens, possédons une philosophie plus humaine de la vie. Nous, Indiens, montrerons à ce pays comment vivre en êtres humains. Bientôt ce pays

repensera sa Constitution, ses lois, en termes d'humanité et non plus de propriété. »

Vine Deloria Junior, 1971

« Mes jeunes gens ne travailleront jamais. Les hommes qui travaillent ne peuvent rêver. Et la sagesse nous vient des rêves. »

Smohalla, fondateur de la religion des rêveurs.

« Les machines ont moins de problèmes, j'aimerais être une machine, pas vous ? »

Andy Warhol.

« Notre terre vaut mieux que de l'argent. Elle sera toujours là. Elle ne périra pas, même dans les

¹ Paru en français aux Editions Payot Lausanne.

flammes d'un feu. Aussi longtemps que le soleil brillera et que l'eau coulera, cette terre sera ici pour donner vie aux hommes et aux animaux. C'est pourquoi nous ne pouvons vendre cette terre. »

Chef d'une des principales bandes de Blackfeet du Nord.

« Chaque parcelle de cette terre est sacrée pour mon peuple. Chaque aiguille de pin luisante, chaque rive sableuse, chaque lambeau de brume dans les bois sombres, chaque clairière et chaque bourdonnement d'insecte est sacré dans le souvenir et l'expérience de mon peuple. La sève qui coule dans les arbres transporte les souvenirs de l'homme rouge. »

Chef Seattle, 1854.

La parole aux taciturnes !

Curieux, ce temps qui d'une part encourage chacun à *s'exprimer*, dénonce les dangers que présente tout « refoulement », proclame les vertus créatives et curatives du « discours » — et d'autre part éprouve une sympathie marquée pour un peuple, une race, un groupe humain, dont l'une des particularités semble être tout au contraire penchant décidé à la taciturnité...

Chassez le naturel...

Qui d'une part aussi se prend d'une défiance grandissante pour sa culture (retrouvant parfois des thèmes développés par Rousseau dans son « Discours sur les sciences et les arts ») et manifeste un goût plus ou moins prononcé pour un retour à la nature, à une vie plus simple, etc. — cependant que d'autre part, il exprime et cette méfiance et ce goût à travers (par exemple) des expositions d'artistes très sophistiqués, organisées dans des musées très officiels, avec l'appui du délégué aux affaires culturelles de la ville ou du canton ou de la Confédération !

* * *

A propos : Avez-vous lu Cherpillod ?

Réseau autoroutier : le piège de l'initiative

Le tracé du réseau autoroutier, décidé il y a bientôt vingt ans par le Parlement, fait problème. Après l'euphorie, c'est la grogne !

Si personne ne conteste la contribution de ces voies rapides à la sécurité du trafic, nombreux sont ceux qui ont pris conscience de leurs inconvénients ou qui les subissent.

L'autoroute est d'abord une voie de passage : les régions qui en attendaient un coup de fouet économique ont été déçues. Souvent, elle meurtrit le paysage, et il faut avoir un sens esthétique particulier à l'administration fédérale pour prétendre le contraire. Aux abords des villes, elle a rendu inhabitables des quartiers entiers.

Ce n'est donc pas sans de bonnes raisons que des mouvements se sont constitués un peu partout en Suisse pour lutter contre telle ou telle partie du réseau en cours de construction.

L'initiative « Pour la démocratie dans la construction des routes nationales » propose une solution pour prendre la relève de ces oppositions multiples qui ne peuvent que difficilement s'exprimer dans un cadre légal : à l'avenir, les décisions du Parlement pourraient être combattues en référendum.

A première vue, l'intention est bonne. Mais l'initiative est elle aussi problématique parce qu'elle ignore délibérément les intérêts des collectivités locales et régionales. En effet, elle soumet à l'appréciation de tous les citoyens des tronçons d'autoroutes que vont subir au premier chef des collectivités bien particulières : ainsi, une majorité pourra imposer aux Genevois le raccordement avec la France, aux Valaisans la destruction de la vallée du Rhône ou, à l'inverse, refuser à une région ce qu'elle considérerait encore comme une bénédiction. En bref, le fédéralisme en prendrait un bon coup...

Que se passe-t-il actuellement ? Berne est certes maître du jeu. C'est elle qui détient la compétence

en matière de routes nationales; mais l'avis des intéressés peut avoir une influence : le vote négatif des Genevois en 1975 n'a rien retranché au pouvoir de la Confédération, mais néanmoins la traversée du canton ne s'est pas faite. Dans d'autres cas, des améliorations ont été apportées à des projets initiaux (tunnels, déplacements du tracé...). Des moyens existent donc pour les cantons, les régions et les localités de se faire entendre. Ils sont pourtant limités : ce sont les autorités locales qui sont surtout consultées et leur avis ne correspond pas toujours, tant s'en faut, à celui de leurs administrés. Bref, c'est le rapport de forces entre Berne et la région qui est déterminant.

Nous pourrions nous arrêter là et préconiser, de concert avec de multiples voix à travers le pays, le rejet de cette proposition, un rejet massif pour cause d'inadéquation au problème posé.

L'affaire est plus délicate.

Les mêmes milieux qui soulignent les possibilités existantes de négociation au sujet du réseau qui reste à construire seront les premiers à proclamer bien haut, en cas de net refus de l'initiative, que le peuple suisse a ainsi manifesté sa volonté de voir réaliser rapidement le programme de 1960... L'initiative de Franz Weber a déjà eu des effets. C'est vrai : le Parlement a décidé de réexaminer certains tronçons. Mais ce coup d'arrêt est tout provisoire ! Les bonnes intentions des Chambres se concrétiseront dans la mesure où l'opposition à la démesure autoroutière restera ferme...

Dans le cas contraire, le lobby automobile est suffisamment puissant et écouté des autorités fédérales pour parvenir à ses fins.

C'est pourquoi, même si l'initiative Weber ne nous satisfait pas, il est important qu'elle obtienne un résultat honorable. C'est la seule manière de faire comprendre l'opposition grandissante à la politique autoroutière tous azimuts qui prédomine encore.

L'enjeu de l'initiative dépasse son objet formel : le « oui » qui exprime l'accord et le « non » qui signifie le refus d'un texte ne permettront pas de prendre vraiment le pouls de l'opinion.

J. C.

LES SOCIALISTES APRÈS CHIASSO

Contrôle des banques : rester dans le système

Après le scandale de Chiasso, on enregistrait quelques déclarations fracassantes, à gauche, et en particulier dans les rangs socialistes : il n'était question rien moins que de « nationaliser » les banques... Ces propos sans nuances étaient de bonne guerre : on tentait d'exploiter une certaine disponibilité de l'opinion à des réformes d'un secteur réputé inexpugnable !

La riposte des principaux intéressés ne se faisait pas attendre : sous la forme de campagnes de presse soigneusement orchestrées, les milieux bancaires faisaient savoir la valeur de leurs moyens

UNE COMMISSION DE SEIZE MEMBRES

Le mandat de la commission, selon le comité directeur du Parti socialiste suisse, chargée de rédiger un projet de texte d'initiative : « Une analyse de la situation dans le domaine de la politique des affaires et dans celui des imbrications des banques et autres institutions en Suisse, un inventaire des travaux de révision en cours et des possibilités de contrôle (dont on n'a pas encore fait le tour) dans le secteur bancaire, l'établissement d'une liste et la classification des règles de comportement, vues sous l'angle socialiste, en ce qui concerne la politique du crédit et les compétences dans ce même domaine, les problèmes que pose l'évasion des capitaux et d'autres questions touchant à la pratique des affaires des banques. »

La composition de la commission socialiste :

- Richard Bäumlín, professeur de droit constitutionnel (Berne)
- Christoph Berger, secrétaire central dirigeant du PSS (Berne)
- Erich Diefenbacher, avocat (Lugano)
- Heidi Flühmann, collaboratrice du secrétariat, PSS

de contrôle, clamaient sur tous les tons que Chiasso n'était qu'un accident de parcours.

La contre-offensive de la place bancaire prenait également l'allure d'une vague de dispositions officielles destinées à restaurer la crédibilité et la fiabilité des banques.

Réaction bancaire sur trois fronts

C'était, déjà en été dernier, la convention passée entre la Banque nationale et l'Association suisse des banquiers : elle vise, « grosso modo », à limiter l'entrée des capitaux « sales » dans notre pays l'obligation pour les banques de vérifier l'identité de leurs clients, de refuser des fonds dont l'origine est douteuse, notamment).

C'était aussi le travail mené par la Commission fédérale des banques, en collaboration avec les

organismes de révision, et qui devrait aboutir au renforcement du contrôle externe des banques (à prévoir lors de la révision de la loi fédérale sur les banques, avec à la clef, selon toute probabilité, un renforcement des effectifs de la Commission fédérale des banques).

C'était enfin la publication d'un « guide » sur la révision interne dans les banques, une sorte de recueil de conseils publié par l'Association suisse des banquiers à l'usage de ses membres. Rien de nouveau, mais une mise à jour lancée avec le tapage indispensable, pour frapper l'opinion publique et la rassurer sur la bonne volonté des banquiers.

Combats de retardement

On notera que sur les deux derniers points — renforcement du contrôle externe et renforcement du contrôle interne — les banquiers se battent sur deux fronts : comme on l'a dit, ils tentent de restaurer la façade; mais ils essaient également de reprendre l'offensive et, en multipliant les initiatives, de convaincre les milieux intéressés que les réformes indispensables n'ont pas à être ancrées dans la loi par des textes nouveaux (selon eux, une réactivation des dispositions existantes suffirait). A gauche, le travail se poursuivait au sein d'une commission de travail « ad hoc ». Au point où l'on en est, on constate que l'accord s'est fait sur une option principale : on ne touchera pas au rôle des banques dans le système actuel (tout en allant bien au-delà des démonstrations superficielles des banquiers); mais on fera des propositions pour réprimer et empêcher — autant que faire se peut — les abus. Dans les cercles bancaires, on s'est déjà félicité de cette modération socialiste... tout en réfutant, point par point, ce qui avait transpiré des premiers projets; un soulagement feint donc, qui peut laisser croire que la tactique socialiste est la bonne : un projet « raisonnable », inscrit dans le système, sera plus difficile à rejeter que des propositions fracassantes, inspirées des premières déclarations de l'après-Chiasso...

— Andres Gerwig, avocat, conseiller national (Bâle)

— Peter Graf, chef de presse PSS (Berne)

— Urs Haymoz, économiste (Saint-Gall, sans droit de vote)

— Beat Kappeler, économiste, secrétaire Union syndicale suisse (Berne)

— Christoph Koellreuter, économiste (Bâle)

— Charles-André Morand, professeur de droit constitutionnel (Genève)

— Peter Mosimann, juriste (Université de Bâle)

— Jean-Noël Rey, secrétaire du Groupe socialiste aux Chambres fédérales (Berne)

— Hans Schmid, professeur d'économie, conseiller national (Saint-Gall)

— Rudolf H. Strahm, économiste, secrétaire de la « Déclaration de Berne » (Stuckishaus, présidence)

— Jakob Tanner, historien (Zurich, représentant des Jeunesses socialistes)

— Jean Ziegler, professeur, conseiller national (Genève).

La démarche de la commission du Parti socialiste, dont les textes sont actuellement encore en discussion au « sommet », est typique d'un état d'esprit. Le premier rapport mettait en effet en discussion quatre « paquets » :

1. Assouplissement du secret bancaire et introduction d'une obligation de renseigner pour les banques, dans les questions fiscales, pénales et monétaires, ainsi que dans celles de l'entraide judiciaire en faveur d'autres Etats en cas de fuite illégale de capitaux. Là, on insistait sur quatre points principaux :

a) le secret bancaire doit être levé dans les cas où il sert à frauder et à tromper les pouvoirs publics en Suisse et à l'étranger; il s'agit en particulier de placer sur un pied d'égalité le relevé du compte en banque de l'indépendant et du détenteur de capitaux et l'attestation de salaire des employés (qu'il faut fournir, comme on sait, lors de chaque déclaration d'impôt).

b) la Suisse doit cesser d'être un havre pour les capitaux étrangers en fuite aux fins de fraude fiscale ou de « blanchissage » (la bourgeoisie des pays à monnaie faible ne doit plus avoir la possibilité d'utiliser la place financière qu'est la Suisse pour saboter son gouvernement par des retraits de capitaux);

c) il faut limiter la force d'attraction de la place financière suisse afin de réduire la pression à la hausse du franc (la réévaluation que provoque le flux des capitaux en fuite et spéculatifs vers la place financière suisse handicape l'industrie d'exportation et la contraint au transfert de la production à l'étranger);

d) l'assouplissement du secret bancaire doit con-

duire au « redimensionnement » de la place financière et à la réduction des risques pour l'économie suisse.

2. Limitation de la boulimie des banques dans tous les secteurs de l'économie. La puissance des grandes banques n'apparaît pas seulement dans la somme de leurs bilans, mais aussi dans le contrôle qu'elles exercent sur de vastes secteurs de l'économie (« des empires puissants et aux longues ramifications mènent à une cancérisation croissante de l'économie »). D'où : l'influence des banques, par le biais du contrôle des capitaux et des interconnexions personnelles, doit être rendue publique et limitée.

3. Protection des épargnants. Depuis 1970, plus de 1,5 milliards de francs ont été engloutis dans une trentaine de krachs bancaires et de pertes financières (Crédit Suisse et Texon non compris !); dans quelques cas, des épargnants et de petits détenteurs de comptes ont été lésés. D'où : les banques doivent être tenues d'assurer les dépôts de l'épargnant, la forme concrète de l'assurance restant libre.

4. Réajustement de la « compétence générale d'intervention » de la Confédération : l'attribution d'une plus large compétence à la Confédération devrait inclure les questions de l'octroi des crédits et de la fixation des intérêts.

On le voit, les « experts » socialistes ne craignaient pas d'ouvrir, dès l'abord, le débat le plus largement possible, tout en restant délibérément dans le champ du système actuel. Cette option devait orienter efficacement toute la discussion.

(A suivre)

ANNEXE

Les retombées du secret

En matière de « secret bancaire », le point le plus délicat de la réflexion, quelques chiffres.

Introduit dans la loi sur les banques, et suivant une procédure-éclair suite à quelques incidents

causés, avant la Deuxième Guerre mondiale, par des agents nazis qui enquêtaient sur des fortunes juives, le secret bancaire aboutit à une situation anormale dans le secteur de la taxation fiscale (distorsion entre les obligations de limpidité fiscale faites au salarié et la marge de « manœuvre » laissée aux indépendants et aux détenteurs de

capitaux). En fait une banque n'est tenue de fournir des informations sur le compte d'un fraudeur que s'il y a fraude fiscale, soit falsification consciente de documents ou d'actes et que l'affaire soit traitée devant un tribunal; mais pour intenter une action en fraude, les moyens de preuve ne suffisent généralement pas...

L'obligation impartie aux banques de refuser de fournir des renseignements à l'autorité fiscale permet de deviner l'existence d'un immense potentiel de fraude fiscale auquel on ferait bien de songer à notre époque de déficits publics ! Quelques indications sur des possibilités de fraude :

— Sur la base des produits de l'impôt anticipé de la Confédération (1976 : 1683 millions de francs), on peut évaluer le montant des fortunes suisses ou étrangères non déclarées au fisc et qui sont déposées en Suisse, à environ 120 milliards de francs (calculé avec un taux d'intérêt moyen de 4 %, puisque les grosses fortunes étrangères ne sont productives que d'un intérêt de 2 à 3 %).

— Les fortunes administrées fiduciairement ne sont pas frappées directement par l'impôt anticipé pour autant que le type de placement (par ex. actions, obligations suisses) ne soit pas soumis au régime de l'impôt anticipé. Le volume global de toutes les fortunes administrées à titre fiduciaire sur la place financière « Suisse » est évalué par le secrétariat de la commission fédérale des banques à 250-350 milliards de francs. Sur ce montant 60 milliards sont administrés par les banques (fin 1976) et ne sont frappés de l'impôt anticipé que de façon très fragmentaire (il s'agit ici pour une grande part de fortunes étrangères).

— Les emprunts étrangers en Suisse et leur rendement ne peuvent pas du tout être imposés parce qu'ils sont exonérés de l'impôt anticipé. La somme en partie encore due des emprunts obligataires étrangers en Suisse (souscrits par des Suisses et des étrangers) se monte à 18-20 milliards de francs. Cela représente une perte d'impôts anticipés d'environ 400 millions de francs par année, ou une perte analogue d'impôt sur la fortune ou les revenus de la fortune.

Une commission contre les monuments et les sites

Un immeuble, celui que la société d'assurance Zurich a construit¹ au début du Quai du Mont-Blanc, défigure toute la rade, à Genève : son architecte, quand le mandat lui fut confié, était membre de la commission des monuments et des sites.

La maison Bonnet, sur la place du Molard, date du XVII^e siècle : cet immeuble, considéré comme le plus bel édifice classique de la basse-ville, on l'a détruit, à l'exception de la façade principale, ravagée et modifiée; l'architecte, cette fois-ci, était vice-président de la commission des monuments et des sites.

Deux affaires secouent actuellement Genève, au chapitre de la protection des monuments. Une autorisation donnée de manière irrégulière à une demande de surélévation dans la Grand-Rue. Architecte, M. Zuber, député radical, membre de la commission des monuments et des sites. Et d'autre part un projet de construction d'un immeuble administratif pour le compte du banquier de Saussure, à la Corraterie, un ensemble néo-classique d'importance nationale. Architecte, M. Dom, vice-président de la commission des monuments et des sites.

On retiendra le rôle singulier joué par le dernier nommé dans les négociations avec l'Union de Banques Suisses et la Société de Banque Suisse qui ont démoli tout un quartier des Rues-Basses, comprenant des immeubles du XVII^e siècle, un escalier gothique : alors que des tractations étaient en cours pour sauver dans sa totalité l'élément le plus intéressant de l'ensemble (la maison Audéoud), il décidait, en tant que vice-président, une mesure de conservation minimum et engageait les

banques à poursuivre en toute quiétude leurs ravages...

Un rituel avantageux

Lorsque la commission délibère, chaque fois qu'un de ses membres s'occupe à titre professionnel de l'affaire à traiter, les règles formelles sont respectées et l'intéressé se retire temporairement. Mais sans aucune crainte. Le verdict lui sera favorable... et les promoteurs n'auront pas à regretter de lui avoir confié un mandat.

La majorité de la commission des monuments et des sites (nommée par le Conseil d'Etat, en fait par le responsable des Travaux publics) est composée d'architectes et d'ingénieurs qui n'ont jamais manifesté un intérêt politique évident pour la sauvegarde du patrimoine construit, mais ont souvent compensé cette lacune par des liens plus ou moins étroits avec le lobby professionnel et politique; c'est dans ces cercles-là que se détermine la politique du canton dans le bâtiment; c'est là que s'impose le génie civil contre la plus grande partie de l'opinion et les associations de défense de l'environnement. Le mode d'action de ce groupe est connu et ses clefs sont schématiquement celles-là : appartenance à plusieurs commissions officielles, soutien inconditionnel à la politique du chef du Département (M. Vernet), nombreuses commandes officielles.

Combat inégal

En bonne logique, la commission des monuments et des sites se devait de compter parmi ses membres l'inévitable M. Dériaz, député et ingénieur. Pour faire bon poids, à côté de la majorité acquise aux intérêts du lobby en question, un ou deux alibis historiens ou écologistes. En face, deux ou trois fervents de la conservation et de la rénovation se battent avec l'énergie du désespoir. La dégradation constante du patrimoine construit genevois montre bien que le combat est inégal.

L'orientation de la commission a nécessairement des conséquences sur ce qui devrait être la face « active » de son activité : le « classement » de

monuments ou de sites. En fait, les temps actuels, caractérisés par une augmentation de la démolition et une mutation accélérée de la ville, tendent à faire entrer dans la catégorie du « patrimoine à conserver » des constructions du XIX^e, voire du début du XX^e siècle, période dont on ne se préoccupait guère il y a quelques années encore. Sur ce plan, le bilan de la commission est maigre : en dix ans, elle a prononcé vingt-cinq « classements », et sur ce nombre, une majorité d'arbres, de fontaines, d'églises, que rien ne menaçait.

On retrouve, dans la commission genevoise des monuments et des sites — et jusqu'à la caricature — les caractéristiques des commissions officielles helvétiques : une surreprésentation des intérêts économiques particuliers, une sous-représentation des défenseurs de l'intérêt général.

Cette année, un cap

En 1978, la composition de la commission changera à la suite du vote de la nouvelle loi sur les monuments, la nature et les sites. Le nombre de ses membres sera porté à dix-neuf, dont six désignés par le Grand Conseil, trois par les communes genevoises et neuf par le Conseil d'Etat, en tant que spécialistes ou représentants des associations de défense de l'environnement, outre le président. Il faudra suivre l'affaire et voir en particulier combien de membres de la majorité actuelle de la commission parviendront à survivre à cette « mutation », les uns grâce au Grand Conseil, les autres en tant que « spécialistes » ou représentants des associations spécialisées. Deux des porte-parole du lobby du béton, MM. Zuber et Dériaz s'affirment écologistes : l'un et l'autre appartiennent en effet à l'Association pour la protection de la nature, organisation par le canal de laquelle les amis de M. Vernet reçoivent régulièrement l'appui des groupements de défense de l'environnement. M. Dériaz a d'ores et déjà été réélu par le Grand Conseil...

Les mouvements de quartiers ont sauvé (au moins temporairement) les grottes. Les écologistes des beaux-quartiers seront-ils moins efficaces ?

¹ Au prix de la destruction de l'ancien hôtel de Russie, élément d'un très bel ensemble du troisième quart du XIX^e.

Un idéal, un journal

Alors que les milieux hostiles à l'obligation générale de servir dans notre pays paraissent encore divisés à propos de la nouvelle initiative pour un authentique service civil (« la preuve par l'acte »), les forces connues pour leur adhésion aux principes de la non-violence se regroupent au sein d'un journal unique : « Le Rebrousse-Poil » (Béthusy 56, 1012 Lausanne), « mensuel d'action non-violente, de réflexion et de contre-information », prend la relève, à la fois de « Combat non-violent » qui paraissait depuis cinq ans, et du « Résistant à la Guerre », fondé en 1962.

Cette nouvelle publication, qui fait le pari délicat de refuser tout appoint financier provenant de la publicité, sera centré sur la non-violence, bien sûr, mais aussi sur « l'écologie, l'objection/service civil, l'autogestion, l'éducation, l'antimilitarisme, la vie communautaire et d'une manière générale ce que l'on range maintenant volontiers sous le terme d'alternatives, soit des propositions et des expériences susceptibles de dépasser — de façon constructive — le marasme, le vide que nous connaissons dans la vie quotidienne et dans le monde du travail ».

Au sommaire du premier numéro, qui vient de paraître, notamment :

— un « guide touristique suisse » du nucléaire, de l'Argovie à Verbois;

— une somme sur la non-violence, « au-delà des idées reçues »;

— une réflexion sur l'anti-psychiatrie (les idées et quelques-uns des animateurs);

— un reportage sur les « communautés » (premier volet : Villeret, où une communauté a adopté les principes de l'Analyse actionnelle (AA), tout en refusant les principes de l'organisation AAO).

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », à noter un long reportage dans une maison (à Erlenbach) pour handicapés mentaux.

— Le supplément de fin de semaine de la « Basler

Zeitung » ouvre, par une enquête, un débat sur la politique culturelle de la Suisse à l'étranger. Parmi les premières cibles, bien sûr, Pro Helvetia. Et un point de vue fécond et original : des centaines de milliers d'étrangers vivent dans notre pays; plus de 300 000 d'entre eux ont quitté définitivement la Suisse ces trois dernières années; qu'ont-ils appris de notre culture ? qu'en raconteront-ils à leurs enfants, à leurs voisins, à leurs connaissances ? voilà en tout cas les « propagandistes » les plus nombreux et les plus efficaces de la « culture helvétique » à l'étranger... que faisons-nous pour les faire participer à la « célébration » de valeurs culturelles alors qu'ils sont encore nos hôtes ?

BAGATELLES

Le 3 mars prochain le conseiller fédéral Kurt Furgler et l'écrivain Max Frisch seront les hôtes du meneur de jeu Heinz Gautschi sur les écrans de la télévision alémanique. Notez la date, si vous comprenez le dialecte alémanique, pour comparer avec la table ouverte en Suisse romande de la fin de l'année passée à laquelle participait M. Furgler, alors président de la Confédération.

Au cours de l'émission de fin janvier, Heinz Gautschi a reçu le « boss » de Ringier, M. Heinrich Oswald, le commandant de corps Hans Wildbolz, chef de l'instruction de l'armée et le publiciste socialiste Heinrich Buchbinder. En lui demandant de se présenter, le meneur de jeu lui a fait remarquer que certains le qualifiaient de « staaterhaltender Trotzki » (un trozkyste soutien de l'Etat). Buchbinder a admis qu'il avait été trozkyste au temps du stalinisme et que certaines des analyses des trozkistes sur l'évolution en Union soviétique ne manquent pas de pertinence. Au cours de toute l'émission qui a porté un peu sur des questions d'édition (la maison Ringier n'est pas une grande entreprise sur le plan européen) et beaucoup sur des questions de sécurité, Heinrich Buchbinder a fait preuve d'une vivacité d'esprit qui mériterait d'être mieux connue en

Suisse romande. Rappelons qu'il s'occupe de questions de santé (caisses maladie et chiropratique) à côté d'un intérêt manifeste pour les questions militaires qui le font considérer comme un expert dans ce domaine.

Parlant de militaires qu'il a rencontrés récemment, Buchbinder se déclarait effrayé des remarques entendues; à quoi M. Oswald a répondu « il y a aussi des Monseigneurs Lefèvre dans l'armée ».

* * *

Il est certain que l'école est un sujet difficile, à la fois au centre des préoccupations d'une bonne partie d'entre nous, et singulièrement usé, comme déprécié par des abus de langages et de phrases toutes faites. Voici pourtant qui pourrait changer un peu l'éclairage : le Mouvement populaire des familles (MPF) offre en souscription (jusqu'à mi-février; rue Etienne-Dumont 1, 1204 Genève) une enquête intitulée « L'Ecole en question » et à travers laquelle — c'est l'originalité de la tentative — « les sans-voix » s'expriment pour dire ce que parents et enfants vivent quotidiennement dans les milieux populaires. Un portrait qui devrait fort utilement compléter une galerie de tableaux (noirs) déjà abondamment fournie.

* * *

Pour stimuler votre réflexion, pour la poursuivre après la dernière « Table ouverte » de la Télévision suisse romande consacrée à la coopération technique, au demeurant une émission remarquablement claire et bien centrée sur les interrogations capitales qu'imposait le sujet, un cahier spécial de « Vers un développement solidaire » (bulletin d'information romand de l'Association pour la Déclaration de Berne — case 77, 1000 Lausanne 9), intitulé « Le coopérant en question ». Un dossier largement ouvert grâce, entre autres, à la relation d'expériences vécues sur le terrain.

* * *

Une revue tessinoise paraissant principalement en allemand, tente de fonder, sur un modèle allemand, une caisse de santé comme alternative aux caisses maladie.

La défaite des quarante heures

Nets sourires de satisfaction dans les milieux patronaux, soulagement mal dissimulé dans les hautes sphères syndicales : la parenthèse est refermée, le pensum est abrégé, la quête des signatures pour la semaine de quarante heures est interrompue, les grandes manœuvres lancées depuis plus d'une année (dès le congrès de Bâle) pour désamorcer l'initiative des Organisations progressistes (POCH) sur les quarante heures sont suspendues.

A vrai dire, on est en droit de se demander si, depuis la votation fédérale de décembre 1976 sur les propositions du POCH, le *texte de l'Union syndicale pour des quarante heures progressivement (à un rythme soigneusement calculé pour répondre aux exigences patronales) a rencontré, à un moment quelconque, un véritable écho. En tout cas pas parmi les têtes de l'Union syndicale qui protestent aujourd'hui (voir les dernières déclarations du secrétaire romand Jean Clivaz) n'avoir jamais caché leurs préférences pour la voie contractuelle (négociations par le biais de conventions collectives)...

Ce jet de l'éponge, où trouve-t-il sa justification ? Certainement pas dans des contingences pratiques (délai, nombre de signatures) : qui fera croire qu'une organisation aussi puissante que l'Union syndicale n'était pas capable d'un dernier coup de collier à la fin de l'année dernière pour trouver les cinq mille signatures qui manquaient ? et ce n'est pas non plus le cap des cent mille signatures à fin 1979 qui devait l'effrayer...

Il faut chercher ailleurs : dans le scepticisme de la hiérarchie syndicale, dans la crainte de ces mêmes milieux de ne parvenir à franchir le cap, « in extremis », que grâce au soutien de l'extrême-gauche qui offrait publiquement son aide — c'était de bonne guerre ! — en décembre dernier, dans la désaffection de la « base » pour une idée gaulo-dée pendant la campagne de dénigrement de

l'initiative POCH, pour une revendication qui ne fait plus le poids face aux contingences de la sécurité de l'emploi, face au rêve de l'augmentation des jours de vacances (là au moins, entend-on, on sait pourquoi les cadences augmentent et pourquoi le poids du travail s'alourdit le reste de l'année, tandis qu'une diminution à peine visible de la semaine...)?

Reste que l'une des revendications majeures du mouvement ouvrier, celle qui conditionne en réalité toute transformation sociale, la réduction du temps de travail hebdomadaire, a du plomb dans l'aile. Même si, sur ce point, des progrès ont été enregistrés dans le monde horloger et celui des typographes, on voit mal comment les négociateurs syndicaux pourraient porter efficacement cette exigence face aux patrons après ce qu'il faut bien appeler une lourde défaite.

Construction de logements : la fin du « boom »

Le « boom » de la construction de logements, c'est bien fini ! Voyez plutôt la dégringolade ! Dans les communes suisses de plus de 10 000 habitants, on construisait, en 1973, un peu plus de 30 000 nouveaux logements ; en 1974 le total était de 28 000 ; en 1975 on plafonnait à 23 000 ; l'année suivante, on atteignait péniblement les 14 000 ; et en 1977, de janvier à novembre, le nombre de nouveaux logements construits était de 10 300. S'attaquera-t-on désormais sérieusement au problème de la rénovation ?

COURRIER

Une remarque, un rappel à Gil Stauffer

J'imagine la petite lueur de satisfaction, de délectation de Gil Stauffer à la relecture de sa diatribe consacrée à ces sportifs balourds et vénaux sous

le titre « Les écuries de courses d'Augias ». Une fois de plus il avait pourfendu le sot à coups d'images fortes, dans ce style qui se veut provocateur et didactique (DP 437).

Il avait même veillé au point sur les i afin que l'on ne puisse confondre les hétaires des hétaires. Les champions sportifs ne seront jamais des nobles ! Je n'ai nulle envie de réfuter cette attaque outrancière en me livrant aux mêmes pirouettes littéraires. J'en appelle seulement à la vocation première de « Domaine public ». J'ai la faiblesse de croire que cet hebdomadaire lutte afin que l'existence soit moins rebutante aux plus humbles. Or ceux-ci ne disposent pas du savoir de Gil Stauffer. Le sport, même commercialisé, même commenté par ces journalistes sportifs que vous méprisez, leur sert de dérivatif. Un interlude indispensable à celui qui chaque jour accomplit un labeur sans grandeur. Il n'a pas lui de vie intérieure. Comment aurait-il conscience, avec Jules Benda, de « La trahison des clercs » ?

Jacques Ducret
journaliste sportif

[Voir, dans le même numéro de DP, notre texte sur les revendications légitimes des maîtres de sport dans les écoles genevoises ; un texte qui éclaire la diatribe de Gil Stauffer. Réd.]

MERCI MONSIEUR CHAPÉE !

Une page se tourne à « Domaine Public ». M. Jean Chapée quitte l'imprimerie Fawer pour aller exercer ses (multiples) talents dans une autre entreprise.

M. Chapée, c'est le linotypiste-détective qui a su pendant des années déchiffrer les manuscrits les plus obscurs livrés par la rédaction ; c'est l'érudite qui a su suivre les méandres les plus subtils de la « pensée » des rédacteurs et traduire le tout comme il le fallait ; c'est le virtuose que les retards dans la livraison des copies n'ont jamais rebuté ; c'est enfin l'interlocuteur valable qu'il nous fallait à l'« atelier ». DP doit beaucoup à M. Chapée. Merci, bonne route !